



COMMISSION ELECTORALE DE LA FECAFOOT

COMMUNIQUE N°004/FECAFOOT/CE/PDT/2024 DU 26 SEPTEMBRE
2024

Portant ouverture de candidatures au comité exécutif de la FECAFOOT

La Commission Electorale de la FECAFOOT informe le public que, conformément aux dispositions de l'article 38 des Statuts de la FECAFOOT, ***il est constaté, au sein du Comité Exécutif de la FECAFOOT, la vacance aux postes ci-après :***

- Un (01) membre représentant de la Ligue Régionale de Football de l'Extrême-Nord ;
- Un (01) membre représentant de la Ligue Régionale de Football de l'Ouest ;
- Un (01) membre représentant de la Ligue Régionale de Football du Sud-Ouest.

Pour pourvoir à leur remplacement, elle lance par le présent communiqué ***un appel à candidatures en vue d'une élection des représentants desdites ligues pour le temps du mandat restant du Comité Exécutif.***

En application des dispositions des articles 36 et 38(4) des Statuts de la FECAFOOT et 12 du Code Electoral de la FECAFOOT, ***le dossier de candidature comprend :***

- ***Une déclaration de candidature sur le modèle fourni par la FECAFOOT ;***
- ***Un certificat de nationalité ;***
- ***Un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;***

T

- **Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;**
- **Cinq (05) lettres de parrainage des délégués à l'Assemblée Générale sur le modèle fourni par la FECAFOOT, portant les signatures légalisées de leurs émetteurs ;**
- **Une déclaration d'intégrité suivant le formulaire d'intégrité fourni par la FECAFOOT ;**
- **Un curriculum vitae ;**

Les candidatures doivent déposer leurs dossiers au Secrétariat Général de la FECAFOOT ou de la Ligue Régionale concernée au plus tard **le 30 septembre 2024 à 18 heures**. Toutefois, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 12 du Code Electoral de la FECAFOOT **les candidats disposent d'un délai de trois (3) jours après dépôt du dossier pour compléter celui-ci ou remplacer une ou des pièces non conformes, soit au plus tard le 03 octobre 2024 à 18 heures**.

N.B : Les candidats doivent être issus du même collège électoral que les membres remplacés.

Yaoundé, le 26 septembre 2024

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE,



SCHLICK Gilbert